



Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 1^{er} juin 2020 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Adoption de l'ordre du jour
- 10.02** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 4 mai 2020
- 10.03** Diffusion du rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2019

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Octroi d'un contrat à 3024407 CANADA INC. (ENTREPRISE VAILLANT (1994)) et de deux contrats à PÉPINIÈRE ET PAYSAGISTE MARINA INC., plus bas soumissionnaires conformes, pour un montant total de 574 817,51 \$, toutes taxes incluses, pour des services de location de trois niveleuses avec opérateur pour l'arrondissement de Lachine pour les saisons hivernales 2020-2023 - Appel d'offres public numéro 20-18178 - 4 soumissionnaires
- 20.02** Autorisation d'une dépense au montant maximal de 307 984,68 \$, toutes taxes incluses, pour la location du complexe sportif du Collège Sainte-Anne pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 22 juin 2020
- 20.03** Addenda - Annulation du contrat de gré à gré octroyé à MES AÎEUX INC., pour des services d'animation du spectacle de la Fête nationale du Québec, le 24 juin 2020, au parc Saint-Louis de l'arrondissement de Lachine, au montant de 34 492,50 \$, toutes taxes incluses, en raison de la pandémie de la COVID-19
- 20.04** Addenda - Modification de la programmation du Festival de musique classique présenté par les Concerts Lachine Inc., en raison de la pandémie de la COVID-19
- 20.05** Résiliation de seize contrats octroyés à quatorze artistes et travailleurs culturels pour les activités culturelles prévues dans l'arrondissement de Lachine durant la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement, annulées en raison de la pandémie de la COVID-19 / Recommandation au comité exécutif d'octroyer une aide financière à ces artistes et travailleurs culturels pour la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats avant leurs résiliations et le montant total prévu au contrat, pour une aide financière au montant total de 6 702,88 \$
- 20.06** Résiliation de quatre contrats octroyés à des organismes à but non lucratif pour des activités culturelles prévues dans l'arrondissement de Lachine durant la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement, annulées en raison de la pandémie de la COVID-19 et octroi de subventions à ces organismes, en vertu de l'article 141 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), pour un montant total de 2 055,57 \$
- 20.07** Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Société de Gestion Place Chartier Ltée, pour un terme de cinq (5) ans, soit du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2025, des locaux situés au 512-514, 19^e avenue, d'une superficie de 7 000 pi² à des fins de bureaux et de centre communautaire et de loisirs, pour une dépense totale de 698 058,49 \$, incluant les taxes. Bâtiment 6971-001

30 – Administration et finances

- 30.01** Octroi d'une aide financière à trois organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un montant total de 116 795,02 \$
- 30.02** Octroi d'une aide financière au montant de 15 000 \$ à LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC., pour le Programme d'animation extérieure estivale jeunesse, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020
- 30.03** Offre au Service de l'urbanisme et de la mobilité, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la réalisation des réaménagements du réseau artériel retenus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAE) pour l'année 2020
- 30.04** Adoption de l'affectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2019
- 30.05** Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 30 avril 2020
- 30.06** Appropriation d'une somme de 550 000 \$ au surplus de l'arrondissement de Lachine pour le projet de relocalisation des organismes communautaires comme suite à la vente du Centre communautaire Albert-Gariépy

40 – Réglementation

- 40.01** Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - *Règlement modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020* (RCA20-19001-1)
- 40.02** Avis de motion, présentation et adoption d'un premier projet de règlement - *Règlement numéro 2710-99 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de permettre, dans la zone R-327, l'usage « 412 - Enseignement », un pourcentage d'occupation du sol compris entre 30 % et 70 % et un coefficient d'occupation du sol maximal de 2,4, ainsi que de modifier les définitions de « Superficie de plancher » et « Cottage »*
- 40.03** Adoption - *Règlement abrogeant le Règlement sur la procédure de fermeture et de vente des ruelles de l'arrondissement* (RCA05-19014)

47 – Urbanisme

- 47.01** Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé aux 885-889, 14^e Avenue

50 – Ressources humaines

- 50.01** Offre à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, conformément à l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4), de renouveler, pour une durée d'un an, l'entente de prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique
- 50.02** Approbation de la nomination par intérim de madame Lynn Thibault au poste de directrice à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Lachine, et ce, à compter du 2 juin 2020
- 50.03** Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 1^{er} avril 2020 au 21 mai 2020

51 – Nomination / Désignation

- 51.01** Désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine - Période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2020

70 – Autres sujets

70.01 Période de questions des membres du conseil

70.02 Période de questions du public



Dossier # : 1203547005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Diffusion du rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2019

D'autoriser la diffusion du rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2019.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-05-22 13:33

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1203547005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Diffusion du rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2019

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit pour le conseil d'arrondissement d'autoriser la publication du rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2019 dans un journal distribué sur son territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-06-04 - CA19 190173 (1193547007)

D'autoriser la publication du rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2018 dans un journal distribué sur son territoire.

2018-06-11 - CA18 19 0157 (1183547008)

D'autoriser la publication du rapport des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2017 dans un journal distribué sur son territoire.

DESCRIPTION

En vertu de l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 144.7 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (ci-après la "Charte"), lors d'une séance du conseil d'arrondissement tenue en juin, le maire de l'arrondissement fait rapport aux citoyens des faits saillants des résultats financiers de l'arrondissement et, le cas échéant, du rapport du vérificateur général et de celui du vérificateur externe si des éléments relatifs à l'arrondissement y sont mentionnés. Plus précisément, le maire traite en regard de l'arrondissement, des derniers résultats financiers, du dernier programme des immobilisations, des indications préliminaires quant aux résultats financiers de l'exercice 2019, des orientations générales du prochain budget et du prochain programme des immobilisations dressés par le conseil d'arrondissement.

Le vérificateur général de la Ville de Montréal et le vérificateur externe ont conclu que les états financiers consolidés de la Ville de Montréal, qui incluent les résultats des arrondissements donnent une image fidèle de la situation financière au 31 décembre 2019 sans aucune réserve.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Réduction de matières imprimées.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Lecture du rapport à la séance publique et publication d'une version bilingue dans le journal Le Messager.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine LECLAIR
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lavinia BADEA
Chef de division, ressources financières et
matérielles

Le : 2020-05-21



Dossier # : 1207802002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à 3024407 CANADA INC. (ENTREPRISE VAILLANT (1994)) et de deux contrats à PÉPINIÈRE ET PAYSAGISTE MARINA INC., plus bas soumissionnaires conformes, pour un montant total de 574 817,51 \$, toutes taxes incluses, pour des services de location de trois niveleuses avec opérateur pour l'arrondissement de Lachine pour les saisons hivernales 2020-2023 – Appel d'offres public numéro 20-18178 - 4 soumissionnaires

D'octroyer un contrat aux entreprises ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, pour des services de location de niveleuses avec opérateur pour l'arrondissement de Lachine pour les saisons hivernales 2020-2023, conformément à l'appel d'offres public numéro 20-18178 :

- Niveleuse 1: PÉPINIÈRE ET PAYSAGISTE MARINA INC., au prix de sa soumission, soit au montant maximal de 175 480,59 \$, toutes taxes incluses;
- Niveleuse 2: PÉPINIÈRE ET PAYSAGISTE MARINE INC., au prix de sa soumission, soit au montant maximal de 187 811,66 \$, toutes taxes incluses;
- Niveleuse 3: 3024407 CANADA INC. (ENTREPRISE VAILLANT (1994)), au prix de sa soumission, soit au montant maximal de 211 525,26 \$, toutes taxes incluses;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 574 817,51 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-05-22 11:30

Signataire : Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207802002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à 3024407 CANADA INC. (ENTREPRISE VAILLANT (1994)) et de deux contrats à PÉPINIÈRE ET PAYSAGISTE MARINA INC., plus bas soumissionnaires conformes, pour un montant total de 574 817,51 \$, toutes taxes incluses, pour des services de location de trois niveleuses avec opérateur pour l'arrondissement de Lachine pour les saisons hivernales 2020-2023 – Appel d'offres public numéro 20-18178 - 4 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'offrir en période hivernale un service conforme à la politique de déneigement de la Ville de Montréal, les travaux publics de l'arrondissement de Lachine ont besoin, pour leurs opérations, de l'appui de niveleuses avec opérateurs. Les niveleuses sont des équipements essentiels au bon déroulement du déneigement effectué par nos équipes en régie. L'arrondissement ne possède pas de niveleuse au sein de sa flotte de véhicule.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

5 août 2019 - CA19 19 0219 (1197802002) De renouveler, pour la saison hivernale 2019-2020, le contrat octroyé à PÉPINIÈRE ET PAYSAGISTE MARINA INC. au montant maximal de 51 321,97 \$ et de deux contrats octroyés à 3024407 CANADA INC. [ENTREPRISE VAILLANT (1994)] au montant maximal de 111 497 \$, pour des services de location de trois niveleuses avec opérateur pour l'arrondissement de Lachine, totalisant une dépense de 162 818,97 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 17-16271;

14 mai 2018 - CA18 19 0125 (1187122005) De renouveler, pour la saison hivernale 2018-2019, le contrat octroyé à PÉPINIÈRE ET PAYSAGISTE MARINA INC. et les contrats octroyés à 3024407 CANADA INC. (ENTREPRISE VAILLANT (1994)), pour des services de location de trois niveleuses avec opérateur pour l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 160 729,30 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 17-16271;

11 septembre 2017 - CA17 19 0264 (1177262005) D'octroyer aux entreprises ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes, un contrat pour la location de niveleuses durant la saison 2017-2018 pour l'arrondissement de Lachine, conformément à l'appel d'offres public numéro 17-16271 :

- Niveleuse 1 : contrat à PÉPINIÈRE ET PAYSAGISTE MARINA INC. au montant total de 50 014,13 \$, toutes taxes incluses;
- Niveleuse 2 : contrat à 3024407 CANADA INC. (ENTREPRISE VAILLANT (1994)) au

montant total de 54 325,69 \$, toutes taxes incluses; et
· Niveleuse 3 : contrat à 3024407 CANADA INC. (ENTREPRISE VAILLANT (1994)) au
montant total de 54 325,69 \$, toutes taxes incluses

8 août 2016 - CA16 19 0251 (1167122006) Se prévaloir, pour la saison 2016-2017, de l'option de renouvellement des trois (3) contrats de location de niveleuses dans le cadre des contrats octroyés aux compagnies Transport Camille Dionne (1991) pour un montant de 41 482,98 \$ toutes taxes incluses, Pépinière et paysagiste Marina inc. pour un montant de 50 298,69 \$ toutes taxes incluses et à Entreprise Vaillant (1994) pour un montant de 51 939,96 \$ toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres numéro 13-13084;

5 octobre 2015 - CA 15 190317 (1151415024) Se prévaloir de l'option de renouvellement pour la saison 2015-2016 des trois contrats de location de niveleuses octroyés aux firmes : Transport Camille Dionne (1991) pour un montant de 43 515,16 \$ toutes taxes incluses, Pépinière et paysagiste Marina inc. pour un montant de 52 764,90 \$ toutes taxes incluses et à Entreprise Vaillant (1994) pour un montant de 54 483,78 \$ toutes taxes incluses;

6 octobre 2014 - CA14 19 0306 (1141415020) Se prévaloir de l'option de renouvellement pour la saison 2014-2015 des contrats de location de niveleuses octroyés à la firme Transport Camille Dionne (1991) pour un montant de 44 713,78 \$ toutes taxes incluses; à la firme Pépinière et paysagiste Marina inc. pour un montant de 54 216,46 \$ toutes taxes incluses et à la firme Entreprise Vaillant (1994) pour un montant de 55 984,20 \$ toutes taxes incluses;

9 septembre 2013 - CA13 19 0282 1132324032 Octroyer des contrats de location de niveleuses pour la période de déneigement 2013-2014 à Transport Camille Dionne (1991) pour un montant de 43 618.64 \$, taxes incluses; à Pépinière et paysagiste Marina inc. pour un montant de 52 888.50 \$, taxes incluses et à Entreprise Vaillant (1994) pour un montant de 54 613.13 \$, taxes incluses;- appel d'offres public 13-13084 - 4 soumissionnaires.

DESCRIPTION

Il s'agit pour le conseil d'arrondissement d'octroyer les contrats pour les saison hivernales 2020-2023 des trois lots de location de niveleuses :
Période du 1er novembre 2020 au 30 avril 2023. L'arrondissement de Lachine se réserve le privilège de prolonger le contrat pour une année additionnelle aux mêmes conditions.

Lot 1 - Appareil 1: Contrat à PÉPINIÈRE ET PAYSAGISTE MARINA INC. au montant total de 175 480,59 \$, toutes taxes incluses (200 heures garanties).

Lot 2 - Appareil 2: Contrat à PÉPINIÈRE ET PAYSAGISTE MARINA INC. au montant total de 187 811,66 \$, toutes taxes incluses (200 heures garanties).

Lot 3 - Appareil 3: Contrat à 3024407 CANADA INC. (ENTREPRISE VAILLANT (1994)) au montant total de 211 525,26 \$, toutes taxes incluses (200 heures garanties).

Le montant de chacun des contrats représente une période d'utilisation de 275 heures par saison. Par contre, l'entrepreneur est assuré d'un paiement représentant 200 heures par saison pour la disponibilité de son appareil.

JUSTIFICATION

L'octroi de ces contrats en vue de l'obtention de machinerie en location est impératif au bon fonctionnement des opérations de déneigement. En effet, ces locations ont pour but d'ajouter à nos équipes de déneigement et de déblaiement des véhicules outils que nous ne possédons pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Budget de fonctionnement des travaux publics

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'ajout d'une niveleuse au minimum, par convoi de chargement de la neige, est nécessaire aux opérations afin de respecter la politique de déneigement. Il faut également faire appel aux niveleuses lorsque nous procédons au déglacage des rues.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Voir Addenda numéro 1 dans les pièces jointes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Alexandre MUNIZ)

Certification de fonds :
Lachine , Direction des travaux publics (Ismail ALLOUCH)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc PERREAULT
CHEF DE DIVISION VOIRIE ET PARCS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-19

Luc PERREAULT
c/d voirie & parcs en arrondissement



Dossier # : 1203550006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense au montant maximal de 307 984,68 \$, toutes taxes incluses, pour la location du complexe sportif du Collège Sainte-Anne pour la période du 1er septembre 2019 au 22 juin 2020

D'autoriser une dépense au montant maximal de 307 984,68 \$, toutes taxes incluses, pour la location du complexe sportif du Collège Sainte-Anne pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 22 juin 2020, conformément au protocole d'entente 2015-2020 intervenu entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Collège Sainte-Anne par la résolution CA15 19 0189;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-05-20 16:35

Signataire : Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1203550006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense au montant maximal de 307 984,68 \$, toutes taxes incluses, pour la location du complexe sportif du Collège Sainte-Anne pour la période du 1 ^{er} septembre 2019 au 22 juin 2020

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement doit autoriser le versement d'une somme maximale de 307 984,68 \$, taxes incluses, pour la location des locaux du complexe sportif du Collège Sainte-Anne, du 1^{er} septembre 2019 au 22 juin 2020, tel que stipulé dans le protocole d'entente 2015-2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-06-03 CA19 19 0177 (1193550007)

D'autoriser une dépense au montant maximal de 299 014,33 \$, toutes taxes incluses, pour la location du complexe sportif du Collège Sainte-Anne pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 22 juin 2019, conformément au protocole d'entente 2015-2020 intervenu entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et le Collège Sainte-Anne par la résolution CA15 19 0189;

2018-05-14 - CA18 19 0134 (1183550008)

D'autoriser une dépense maximale au montant de 290 305,21 \$, toutes taxes incluses, pour la location du complexe sportif du Collège Sainte-Anne de Lachine pour la période du 1^{er} septembre 2017 au 22 juin 2018, conformément au protocole d'entente intervenu entre la Ville de Montréal – arrondissement de Lachine et le Collège Sainte-Anne de Lachine par la résolution CA15 19 0189;

2017-05-08 - CA17 19 0157 (1173948003)

D'autoriser le paiement d'un montant total maximal de 281 849,72 \$ pour la location des locaux du Complexe sportif du Collège Sainte-Anne de Lachine pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 23 juin 2017;

2016-10-03 - CA16 19 0317 (1166759005)

D'autoriser le paiement d'un montant total de 270 651,15 \$ pour la location des locaux du Complexe sportif du Collège Sainte-Anne de Lachine pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 23 juin 2016;

2015-07-06 - CA15 19 0225 (1156179021)

D'autoriser le paiement d'un montant de 273 640,50 \$, taxes incluses, pour la location du Complexe sportif du Collège Sainte-Anne de Lachine pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 23 juin 2015;

2015-06-01 - CA15 19 0189 (1155303006)

D'approuver le protocole d'entente 2015-2020 entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et le Collège Sainte-Anne de Lachine concernant l'utilisation du Complexe sportif dudit collège ainsi que l'utilisation des plateaux sportifs et récréatifs de l'Arrondissement par le collège;

2014-07-07 - CA14 19 0217 (1145303017)

D'approuver le protocole d'entente 2014-2015 entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et le Collège Sainte-Anne de Lachine concernant l'utilisation du Complexe sportif dudit collège ainsi que l'utilisation des plateaux sportifs et récréatifs de l'Arrondissement par le collège;

2014-06-09 - CA14 19 0188 (1146179012)

D'autoriser le paiement d'un montant de 268 344,75 \$, toutes taxes incluses, pour la location du Complexe sportif du Collège Sainte-Anne de Lachine pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 23 juin 2014;

2013-07-15 - CA13 19 0223 (1136179014)

D'autoriser le paiement d'un montant de 264 379,26 \$, toutes taxes incluses, pour la location du Complexe sportif du Collège Sainte-Anne de Lachine pour la période du 1^{er} septembre 2012 au 23 juin 2013;

2012-09-10 - CA12 19 0323 (1121415022)

D'autoriser le paiement d'un montant de 263 325,82 \$, toutes taxes incluses, pour la location du Complexe sportif du Collège Sainte-Anne de Lachine pour la période du 1^{er} septembre 2011 au 23 juin 2012;

2011-07-11 - CA11 19 0238 (1111415004)

D'autoriser le paiement d'un montant de 255 804,92 \$ toutes taxes incluses, pour la location du Complexe sportif du Collège Sainte-Anne de Lachine pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 23 juin 2011;

2010-06-07 - CA10 19 0203 (1102194014)

D'autoriser le paiement d'un montant de 245 350,74 \$, toutes taxes incluses, pour la location du Complexe sportif du Collège Sainte-Anne de Lachine pour la période du 1^{er} septembre 2009 au 23 juin 2010.

DESCRIPTION

L'entente permet à l'arrondissement d'utiliser la piscine semi-olympique, le bassin de natation, la palestre de gymnastique, la palestre sportive, le gymnase double ainsi que différents locaux du complexe sportif du Collège Sainte-Anne de Lachine (voir copie de l'entente en annexe).

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 7.1 de ladite entente, l'Arrondissement doit verser au Collège Sainte-Anne de Lachine un montant annuel de 238 000 \$ avant taxes (273 640,50 \$ taxes incluses), correspondant à la première année de l'entente. La deuxième année, ce montant a été majoré de 3 %, ce qui correspond à un montant de 245 140 \$ avant taxes (281

849,72 \$ taxes incluses). La troisième année, ce dernier montant a été majoré de 3 %, ce qui correspond à un montant maximal de 252 494,20 \$ avant taxes (290 305,21 \$ taxes incluses). Pour la quatrième année, ce dernier montant sera majoré de 3 %, ce qui correspond à un montant maximal de 260 069 \$ avant taxes (299 014,33 \$ taxes incluses). Pour l'année en cours, ce dernier montant sera majoré de 3 %, ce qui correspond à un montant maximal de 267 871 \$ \$ avant taxes (307 984,68 \$ taxes incluses).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les fonds sont réservés avec la DA 643100
2410.0010000.301431.07167.55290.000000.0000.000000.014003.00000.00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette entente permet à l'arrondissement de Lachine d'offrir une programmation de loisirs aux citoyens et de soutenir un ensemble d'organismes à but non lucratif dûment reconnus qui offrent une programmation nécessitant l'utilisation de plateaux sportifs (gymnases, studios, bassins aquatiques, etc.).

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAUT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-14

Dominique GAZO
Directrice culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1207241001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda – Annulation du contrat de gré à gré octroyé à MES AÏEUX INC., pour des services d'animation du spectacle de la Fête nationale du Québec, le 24 juin 2020, au parc Saint-Louis de l'arrondissement de Lachine, au montant de 34 492,50 \$, toutes taxes incluses, en raison de la pandémie de la COVID-19

D'annuler le contrat de gré à gré octroyé à MES AÏEUX INC. pour des services d'animation du spectacle de la Fête nationale du Québec, le 24 juin 2020, au parc Saint-Louis de l'arrondissement de Lachine, au montant de 34 492,50 \$, toutes taxes incluses, en raison de la pandémie de la COVID-19.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-05-20 16:36

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207241001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda – Annulation du contrat de gré à gré octroyé à MES AÏEUX INC., pour des services d'animation du spectacle de la Fête nationale du Québec, le 24 juin 2020, au parc Saint-Louis de l'arrondissement de Lachine, au montant de 34 492,50 \$, toutes taxes incluses, en raison de la pandémie de la COVID-19

CONTENU

CONTEXTE

Dans le contexte où la pandémie de la Covid-19 a un impact sur la réalisation de la Fête nationale du 24 juin 2020, au parc Saint-Louis de l'arrondissement de Lachine, il a été décidé d'annuler le contrat gré à gré octroyé à MES AÏEUX INC., au montant de 34 492,50 \$, toutes taxes incluses.

Le bon de commande a été annulé et les crédits retournés au budget d'origine.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée S ASSELIN

Chef de section Arts de la scène

IDENTIFICATION

Dossier # :1207241001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat de gré à gré à MES AÏEUX INC. pour des services d'animation du spectacle de la Fête nationale du Québec, le 24 juin 2020, au parc Saint-Louis de l'arrondissement de Lachine, au montant de 34 492,50 \$, toutes taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine accueille, pour la Fête nationale du Québec (24 juin), un artiste ou un groupe québécois de renom, différent annuellement, pour un spectacle au parc Saint-Louis. Depuis trois ans, les cachets d'artistes avoisinent les 34 000 \$.
Ainsi, l'arrondissement a accueilli :

2019 - Les Trois Accords;
2018 - Alex Nevsky;
2017 - Les Cowboys Fringants;
2016 - Louis-Jean Cormier;
2015 - Les Trois Accords;
2014 - Kaïn.

Cette année, le spectacle proposé est celui du groupe **Mes Aïeux**, pour un montant de 34 492,50 \$ taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-02-04 - CA19 19 0029 (1197241001)

D'octroyer un contrat de gré à gré pour retenir les services du groupe LES TROIS ACCORDS pour l'animation du spectacle de la Fête nationale du 24 juin 2019 au parc Saint-Louis de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 34 492,50 \$, toutes taxes incluses.

2018-02-12 - CA18 19 0038 (1186759002)

D'octroyer un contrat pour retenir les services de l'artiste Alex Nevsky, pour l'animation du spectacle de la Fête nationale du 24 juin 2018 au parc Saint-Louis de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 34 492,50 \$, toutes taxes incluses.

DESCRIPTION

Le cachet comprend la prestation du groupe et son équipe de tournée, soit un sonorisateur, un éclairagiste, un technicien d'arrière-scène et une directeur de tournée. Nous avons reçu un engagement ferme de l'agent et la confirmation de l'artiste, dont les détails sont les

suivants :

Artiste : Mes Aïeux

Date : 24 juin 2020

Ville : Lachine

Compensation : 34 492,50 \$, toutes taxes incluses

Lieu : Parc St-Louis

Jauge : 15 000

Heure de la prestation : 21 h 15

Prix des billets : Gratuit

Le contrat est en pièces jointes.

JUSTIFICATION

Le groupe **Mes Aïeux** reprend du service! Cet été, il présentera le spectacle **La Revoyure** lors de plusieurs festivals à travers le Québec. Si l'on exclut le spectacle exceptionnel présenté au Vieux-Port de Montréal le 31 décembre 2017, il y avait bien longtemps que le public n'avait pas eu la chance de voir le groupe de *néo trad* sur scène. Après quelques années à vaquer à divers projets solos, les membres du groupe **Mes Aïeux** se sont retrouvés pour présenter **La Revoyure**, ce nouveau spectacle qui souligne les 20 ans du groupe et nous aurons la chance de les avoir au parc Saint-Louis de Lachine lors de la prochaine Fête Nationale.

Le dernier album de **Mes Aïeux**, **À l'aube du printemps**, remonte à 2012.

Ce contrat peut être octroyé de gré à gré, car l'objet est la fourniture de services reliés au domaine artistique ou culturel (référence : article 573.1 et paragraphe 4 de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputation :

2410.0010000.301434.07211.54506.014414.00000.0000.014000.00000.0000

DA : 629933

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée S ASSELIN
C/s arts de la scene <<arr.lach>>

ENDOSSÉ PAR

Dominique GAZO
Directrice, CSLDS

Le : 2020-01-15



Dossier # : 1197241002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Modification de la programmation du Festival de musique classique présenté par les Concerts Lachine Inc., en raison de la pandémie de la COVID-19

De modifier la programmation du Festival de musique classique présenté par les Concerts Lachine Inc., en raison de la pandémie de la COVID-19.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-05-20 16:39

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1197241002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Addenda - Modification de la programmation du Festival de musique classique présenté par les Concerts Lachine Inc., en raison de la pandémie de la COVID-19

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le contexte où la pandémie de la Covid-19 a un impact sur la réalisation du Festival de musique classique présenté par les Concerts Lachine Inc., il a été décidé de modifier la programmation initiale.

Les Concerts Lachine propose de présenter des activités en version virtuelle à l'été 2020, soit;

- un concert des Saints-Anges en musique;
- entre six et huit concerts du Festival de musique classique de Lachine;
- L'Académie Internationale vocale de Lachine : technique vocale, coaching individuel et ateliers divers;
- trois récitals présentés sous les balcons des résidences des personnes âgées de l'arrondissement de Lachine (version non virtuelle).

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée S ASSELIN

C/s arts de la scene <<arr.lach>>

IDENTIFICATION

Dossier # :1197241002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et LES CONCERTS LACHINE INC. pour une période de trois ans (2020-2022) et octroi d'une contribution financière au montant total de 225 000 \$ pour l'organisation d'une série de concerts en trois volets

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de sa Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, l'arrondissement de Lachine soutient l'organisme à but non lucratif reconnu, catégorie H – Organismes en collaboration, LES CONCERTS LACHINE INC. qui offre à la population une programmation de concerts de musique classique.

Il s'agit pour le conseil d'arrondissement d'autoriser la signature de l'entente triennale (2020-2021-2022) entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et LES CONCERTS LACHINE INC., organisme reconnu par l'Arrondissement en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et d'autoriser le versement d'une contribution financière annuelle de 75 000 \$ pour les années 2020, 2021 et 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2017-04-10 – CA17 19 0112 (1176759008)

D'approuver le protocole d'entente triennale (2017-2018-2019) à intervenir entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et Les Concerts Lachine Inc. pour la réalisation d'une série de concerts en trois volets : le Festival de musique classique, les Saints-Anges en musique et Notes et Brioches;

D'octroyer un soutien financier de 75 000 \$ pour l'année 2017 pour appuyer la tenue de ces concerts;

2017-02-13 – CA17 19 0033 (1163948018)

D'approuver la liste des organismes reconnus pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de l'arrondissement de Lachine et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification.

2016-05-09 – CA16 19 0147 (1163948009)

D'adopter la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et la politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine;

Que ces politiques entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017.

2016-01-18 – CA16 19 0012 (1163948001)

D'approuver les normes d'attribution pour l'année 2016 des subventions accordées aux organismes reconnus de l'arrondissement.

2015-03-16 – CA15 19 0066 (1156179009)

D'autoriser le versement de la subvention annuelle de 71 250 \$ à Les Concerts Lachine Inc. pour la réalisation du Festival de musique classique, du programme de concerts d'orgue à l'Église des Saints-Anges et de la série Notes et Brioches de la programmation annuelle 2015;

2015-01-19 – CA15 19 0003 (1146179026)

D'approuver les normes d'attribution pour l'année 2015 des subventions accordées aux organismes reconnus de l'arrondissement.

2014-03-17 – CA14 19 0074 (1146179003)

D'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal - Arrondissement de Lachine et Les Concerts Lachine Inc. pour la réalisation en 2014 d'une série de concerts en trois volets : le Festival de musique, les Saints-Anges en musique et Notes et Brioches; D'octroyer un soutien financier de 71 250 \$ pour appuyer la tenue de ces concerts;

2014-01-20 – CA14 19 0015 (1136179021)

D'approuver les normes d'attribution pour l'année 2014 des subventions accordées aux organismes reconnus de l'arrondissement, le tout conditionnellement à l'adoption du budget de la Ville de Montréal par le conseil municipal.

2013-03-11 – CA13 19 0054 (1136179005)

D'autoriser le versement d'une subvention au montant de 71 250 \$ à Les Concerts Lachine Inc. pour la réalisation du Festival de musique classique, du programme de concerts d'orgue à l'église des Saints-Anges et de la programmation annuelle 2013;

2012-12-10 – CA12 19 0446 (1126179001)

D'approuver les normes d'attribution pour l'année 2013 des subventions accordées aux organismes reconnus de l'Arrondissement, le tout conditionnellement à l'adoption du budget de la Ville de Montréal par le conseil municipal;

2012-02-13 – CA12 19 0021 (1121415005)

D'autoriser le versement de la subvention annuelle de 71 250 \$ à Les Concerts Lachine Inc. pour la réalisation du Festival de musique classique, du programme de concerts d'orgue à l'Église des Saints-Anges et de la programmation annuelle 2012;

DESCRIPTION

Enregistré en 1977 par M. Noël Spinelli, l'organisme LES CONCERTS LACHINE INC. a pour objectif principal d'organiser des concerts. En 2017, c'était la 40^e saison de cette offre de concerts de musique classique. Le programme de soutien aux organismes en collaboration a pour but d'offrir un soutien financier à des collaborateurs (organismes à but non lucratif) qui se voient confier le développement d'un programme en lien avec la mission de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social sur le territoire de l'arrondissement de Lachine.

Le protocole d'entente avec LES CONCERTS LACHINE INC. prévoit ainsi l'organisation d'une série de concerts en trois volets :

- le Festival de musique classique;
- Les Saints-Anges en musique;
- Notes et brioches.

Le protocole impose à l'organisme de :

- recueillir annuellement une somme d'au moins 25 000 \$, dont au moins 75 % serait affecté à la programmation, la publicité, l'hébergement, le matériel technique, les assurances et les accessoires de bureaux liés aux événements;
- détenir une assurance de biens ainsi qu'une assurance responsabilité civile désignant l'Arrondissement comme co-assuré, et ce, pour un montant minimal de 2M \$;
- soumettre annuellement à l'Arrondissement sa programmation, ses prévisions budgétaires, son bilan et ses états financiers;
- mentionner la participation de l'Arrondissement dans toute publicité ou activité promotionnelle.

JUSTIFICATION

En 2015, comme en 2016, l'organisme a bénéficié d'une subvention de 71 250 \$ de l'Arrondissement de Lachine pour la réalisation du Festival de musique, les Saints-Anges en musique et Notes et Brioches de la programmation annuelle. Cette année, en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, l'organisme a droit au même soutien qu'en 2015, auquel s'ajoute un 5 % qui avait été retranché des subventions depuis 2012.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Imputation budgétaire: 2410 0010000 301405 07289 61900 016491 0000 000000 000000 000000 000000

Budget : 2020, 2021 et 2022

La demande d'achat sera faite en janvier 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Kety ONOFRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée S ASSELIN
C/s arts de la scene <<arr.lach>>

ENDOSSÉ PAR

Dominique GAZO
Directrice CSLDS

Le : 2019-11-20



Dossier # : 1206901005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Résiliation de seize contrats octroyés à quatorze artistes et travailleurs culturels pour les activités culturelles prévues dans l'arrondissement de Lachine durant la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement, annulées en raison de la pandémie de la COVID-19 / Recommandation au comité exécutif d'octroyer une aide financière à ces artistes et travailleurs culturels pour la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats avant leurs résiliations et le montant total prévu au contrat, pour une aide financière au montant total de 6 702,88 \$

De résilier les seize contrats octroyés à quatorze artistes et travailleurs culturels pour les activités culturelles prévues dans l'arrondissement de Lachine pour la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement, annulées en raison de la pandémie de la COVID-19;
De recommander au comité exécutif d'octroyer une aide financière à ces artistes et travailleurs culturels pour la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats avant leurs résiliations et le montant total prévu au contrat;

ARTISTE	MONTANT
Diane Marie Racicot	400,00 \$
Norman Cornett	600,00 \$
Tania Baladi	201,21 \$
Florence Say	500,00 \$
Alix Ruhlmann	200,00 \$
Anik April	1 200,00 \$
Barbara Diabo	375,00 \$
Rachel Morency	160,00 \$
Vincent Arseneau	600,00 \$
Carolyn Legault	233,33 \$
Mélissa Brosseau	233,34 \$
Jocelyne Bitar	350,00 \$
Martin Lominy	150,00 \$

Donald Dubuc	1 500,00 \$
--------------	-------------

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-05-22 15:47

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206901005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Résiliation de seize contrats octroyés à quatorze artistes et travailleurs culturels pour les activités culturelles prévues dans l'arrondissement de Lachine durant la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement, annulées en raison de la pandémie de la COVID-19 / Recommandation au comité exécutif d'octroyer une aide financière à ces artistes et travailleurs culturels pour la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats avant leurs résiliations et le montant total prévu au contrat, pour une aide financière au montant total de 6 702,88 \$

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le mois de mars 2020, la situation sanitaire en lien avec la pandémie de la COVID-19 a entraîné une série de mesures exceptionnelles, dont l'interdiction de rassemblements, intérieur et extérieur, ainsi que l'annulation de nombreux spectacles et activités. Plus spécifiquement, la Ville de Montréal annonçait le 7 avril dernier, l'annulation de l'ensemble des festivals, événements et rassemblements publics sur le territoire montréalais jusqu'au 2 juillet.

Directement touchés par ces mesures, le réseau Accès culture et le réseau des bibliothèques sont donc fermés depuis le 12 mars dernier, et ce jusqu'à nouvel ordre, et l'ensemble de leurs activités est reporté ou annulé.

En raison de cette situation exceptionnelle qui touche durement le milieu culturel, le Service de la culture et les directions de la culture, sports, loisirs et développement social des arrondissements souhaitent honorer en totalité les cachets prévus des artistes et travailleurs culturels qui devaient présenter des animations, médiations et activités dans le réseau Accès culture et le réseau des bibliothèques durant cette période afin de ne pas les fragiliser, ces artistes et travailleurs culturels étant actuellement des personnes dans le besoin.

Cette orientation est renforcée par la décision du Conseil des arts de Montréal de payer la totalité des sommes dues aux artistes devant présenter des spectacles et expositions dans le réseau Accès culture dans le cadre Conseil des arts de Montréal en tournée durant cette période.

En vertu de la loi, un arrondissement ne peut octroyer de l'aide financière à une personne physique. Toutefois en vertu de l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), il est possible d'octroyer une subvention à une personne dans le

besoin, situation dans laquelle se trouvent actuellement les artistes ou travailleurs culturels empêchés de travailler. Ce pouvoir relève de la compétence du comité exécutif en vertu de l'article 34.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4) et non des conseils d'arrondissement.

Afin de pouvoir verser une subvention aux artistes et aux travailleurs culturels dont les activités ont été annulées, et qu'en conséquence les contrats doivent être résiliés, d'une part, le conseil de l'arrondissement résilie les contrats relatifs à des activités culturelles prévus dans l'arrondissement de Lachine durant la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement, annulées en raison de la pandémie de la COVID-19 et, d'autre part, il recommande au comité exécutif de leur octroyer une subvention. Le montant de la subvention correspond au montant total prévu au contrat, moins les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats et conventions avant leurs résiliations, s'il y a lieu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

L'arrondissement de Lachine souhaite résilier seize contrats conclus avec des artistes et travailleurs culturels dont les activités dans l'arrondissement ont été annulées pour un montant total de 6 702,88 \$.

En contrepartie, ces personnes étant actuellement dans le besoin, l'Arrondissement recommande au comité exécutif de leur octroyer une subvention dont le montant correspond à la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats avant leurs résiliations et le montant total prévu au contrat (détails dans le tableau en pièce jointe), pour un montant total de 6 702,88 \$.

JUSTIFICATION

Les contrats liant la Ville aux artistes et travailleurs culturels constituent des contrats de service. En conséquence, la Ville ne serait tenue que de payer les sommes dues pour les services effectivement fournis et les dépenses réellement engagées par l'artiste. Payer la totalité des sommes prévues à ces contrats alors que les prestations n'ont pas été données par l'artiste ou le travailleur artistique équivaut à aider financièrement une personne physique. Or, le conseil d'arrondissement n'a pas un tel pouvoir de subvention.

Toutefois, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), il est possible pour le comité exécutif d'octroyer une subvention à une personne dans le besoin, situation dans laquelle se trouvent actuellement les artistes ou travailleurs culturels empêchés de travailler. En ce qui a trait aux organismes à but non lucratif, le conseil d'arrondissement a le pouvoir de leur octroyer des subventions, à certaines conditions, en vertu de l'article 141 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal des contributions financières accordées sera de 6 702,88 \$. Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 6 702,88 \$, est prévu à l'arrondissement. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Provenance du budget de fonctionnement des bibliothèques de Lachine pour un montant total de 5 202,88 \$:

2410.0010000.301435.07231.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000.

ARTISTE	MONTANT
Diane Marie Racicot	400,00 \$
Norman Cornett	600,00 \$
Tania Baladi	201,21 \$
Florence Say	500,00 \$
Alix Ruhlmann	200,00 \$
Anik April	1 200,00 \$
Barbara Diabo	375,00 \$
Rachel Morency	160,00 \$
Vincent Arseneau	600,00 \$
Carolyne Legault	233,33 \$
Mélissa Brosseau	233,34 \$
Jocelyne Bitar	350,00 \$
Martin Lominy	150,00 \$

Diane Marie Racicot: DA 643620

Norman Cornett: DA 643598

Tania Baladi: DA 643605

Florence Say: DA 643607

Alix Ruhlmann: la demande d'achat sera faite ultérieurement, car fichier fournisseur inexistant

Anik April: DA 643606

Barbara Diabo: DA 643610

Rachel Morency: DA 643611

Vincent Arseneau: DA 643612

Carolyne Legault: la demande d'achat sera faite ultérieurement, car fichier fournisseur inactif

Mélissa Brosseau: DA 643614

Jocelyne Bitar: DA 643616

Martin Lominy: DA 643617

Provenance du budget de fonctionnement du Musée de Lachine pour un montant total de 1 500 \$:

2410.0010000.301440.07251.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000.

ARTISTE	MONTANT
Donald Dubuc	1 500,00 \$

Donald Dubuc: DA 643618

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le soutien la création et aux arts et à la culture contribue à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La ville souhaite promouvoir la création et favoriser l'accessibilité aux arts et la culture sur son territoire. L'octroi de ces subventions permet à la Ville d'offrir un soutien au milieu culturel et ne pas les fragiliser davantage les artistes et les travailleurs culturels dont les

revenus annuels moyens sont moindres que l'ensemble des travailleurs. Dans le cas des bibliothèques, les contractuels embauchés collaborent souvent aux différents projets depuis plusieurs années et cela permettrait d'éviter une perte d'expertise significative. Comme la ville n'a pas d'objectif de rentabilité pour ces activités, l'octroi de subvention à ces artistes et travailleurs culturels n'aura pas d'impact budgétaire puisque ces sommes étaient déjà engagées et prévues au budget de l'arrondissement de Lachine.

Également, il est important de garder une cohérence et un alignement conjoint avec nos différents partenaires, notamment le Conseil des arts de Montréal, qui ont annoncé diverses mesures de soutien au milieu culturel.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La pandémie de la COVID-19 bouleverse actuellement l'ensemble des activités de la planète à un impact important sur le milieu culturel et les artistes qui offrent une programmation culturelle sur le territoire montréalais. Dans ce contexte, de nombreuses activités culturelles ont dû être annulées. Il est donc recommandé de maintenir le soutien accordé aux artistes par la Ville afin de ne pas les fragiliser davantage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

-

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai et juin 2020 : résiliation des contrats et signature de quittance

Juin 2020 : adoption par le conseil d'arrondissement de Lachine

Juillet 2020 : adoption par le comité exécutif

Juillet 2020 : paiement aux artistes

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine, Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis Xavier SHEITOYAN
Chef de division culture et bibliothèques)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-20

Dominique GAZO
Directrice culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1206901006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Résiliation de quatre contrats octroyés à des organismes à but non lucratif pour des activités culturelles prévues dans l'arrondissement de Lachine durant la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement, annulées en raison de la pandémie de la COVID-19 et octroi de subventions à ces organismes, en vertu de l'article 141 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), pour un montant total de 2 055,57 \$

De résilier les contrats octroyés aux organismes à but non lucratif ci-après désignés, pour les activités culturelles prévues dans l'arrondissement de Lachine pour la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement et qui ont été annulées en raison de la pandémie de la COVID-19;

D'octroyer des subventions à ces organismes à but non lucratif pour la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats avant leur résiliation et le montant total prévu au contrat;

ORGANISME	MONTANT
Fondation Métropolis bleu	1 300,00 \$
Les aventuriers voyageurs	325,00 \$
Miel Montréal	400,57 \$
Association des cinémas parallèles du Québec	200,00 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-05-22 15:45

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206901006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture et bibliothèques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Résiliation de quatre contrats octroyés à des organismes à but non lucratif pour des activités culturelles prévues dans l'arrondissement de Lachine durant la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement, annulées en raison de la pandémie de la COVID-19 et octroi de subventions à ces organismes, en vertu de l'article 141 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), pour un montant total de 2 055,57 \$

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le mois de mars 2020, la situation sanitaire en lien avec la pandémie de la COVID-19 a entraîné une série de mesures exceptionnelles, dont l'interdiction de rassemblements, intérieurs et extérieurs, ainsi que l'annulation de nombreux spectacles et activités. Plus spécifiquement, la Ville de Montréal annonçait le 7 avril dernier, l'annulation de l'ensemble des festivals, événements et rassemblements publics sur le territoire montréalais jusqu'au 2 juillet.

Directement touchés par ces mesures, le réseau Accès culture et le réseau des bibliothèques sont donc fermés depuis le 12 mars dernier, et ce jusqu'à nouvel ordre, et l'ensemble de leurs activités est reporté ou annulé.

En raison de cette situation exceptionnelle qui touche durement le milieu culturel, le Service de la culture et les directions culture, sports, loisirs et développement social des arrondissements souhaitent honorer en totalité les cachets prévus aux artistes et travailleurs culturels qui devaient présenter des animations, médiations et activités dans le réseau Accès culture et le réseau des bibliothèques durant cette période afin de ne pas les fragiliser, ces artistes et travailleurs culturels étant actuellement des personnes dans le besoin.

Cette orientation est renforcée par la décision du Conseil des arts de Montréal de payer la totalité des sommes dues aux artistes devant présenter des spectacles et expositions dans le réseau Accès culture dans le cadre Conseil des arts de Montréal en tournée durant cette période.

Afin de pouvoir verser une subvention aux organismes dont les activités ont été annulées, et, qu'en conséquence les contrats doivent être résiliés, le conseil de l'arrondissement résilie d'une part les contrats relatifs aux activités culturelles prévues dans l'arrondissement de Lachine durant la période du 12 mars au 2 juillet 2020 inclusivement, annulées en raison de la pandémie de la COVID-19 et, d'autre part, octroyer une subvention à ces organismes. Le

montant de la subvention correspond au montant total prévu au contrat, moins les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats avant leurs résiliations, s'il y a lieu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

L'arrondissement de Lachine souhaite résilier quatre contrats conclus avec les organismes dont les activités ont été annulées pour un montant total de 2 055,57 \$ en raison de la pandémie de la COVID-19.

En contrepartie, l'arrondissement de Lachine recommande d'octroyer une subvention aux organismes dont le montant correspond à la différence entre les dépenses ayant été engagées et payées pour l'exécution des contrats avant leurs résiliations et le montant total prévu au contrat (détails dans le tableau en pièce jointe), pour un montant total de 2 055,57 \$.

JUSTIFICATION

Le conseil d'arrondissement a le pouvoir d'octroyer des subventions à ces organismes à but non lucratif, à certaines conditions, en vertu de l'article 141 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (LRQ, chapitre C-11.4).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût maximal des contributions financières accordées sera de 2 055,57 \$. Le budget nécessaire à ce dossier, soit une somme de 2 055,57 \$, est prévu à l'arrondissement. Conséquemment, ce dossier ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Provenance du budget de fonctionnement des bibliothèques de Lachine pour un montant total de 1 855,57 \$:

2410.0010000.301435.07231.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000.

ORGANISME	MONTANT
Fondation Métropolis bleu	1 300,00 \$
Les aventuriers voyageurs	325,00 \$
Miel Montréal	400,57 \$

Fondation Métropolis bleu: DA 643534
Les aventuriers voyageurs: DA 643538
Miel Montréal: DA à venir

Provenance du budget de fonctionnement du Musée de Lachine pour un montant total de 200 \$:

2410.0010000.301440.07251.61900.016491.0000.000000.000000.000000.000000.

Association des cinémas parallèles du Québec	200,00 \$
--	-----------

Association des cinémas parallèles du Québec: DA 643546.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le soutien , la création aux arts et à la culture contribue à la qualité de vie montréalaise.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La ville souhaite promouvoir la création et favoriser l'accessibilité aux arts et la culture sur son territoire. L'octroi de ces subventions permet à la Ville d'offrir un soutien au milieu culturel et ne pas les fragiliser davantage les artistes et les travailleurs culturels dont les revenus annuels moyens sont moindres que l'ensemble des travailleurs. Dans le cas des bibliothèques, les contractuels embauchés collaborent souvent aux différents projets depuis plusieurs années et cela permettrait d'éviter une perte d'expertise significative. Comme la ville n'a pas d'objectif de rentabilité pour ces activités, l'octroi de subvention à ces artistes et travailleurs culturels n'aura pas d'impact budgétaire puisque ces sommes étaient déjà engagées et prévues au budget de l'arrondissement.

Également, Il est important de conserver une cohérence et un alignement conjoint avec nos différents partenaires, notamment le Conseil des arts de Montréal, qui ont annoncé diverses mesures de soutien au milieu culturel.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La pandémie de la COVID-19 bouleverse actuellement l'ensemble des activités de la planète a un impact important sur le milieu culturel et les artistes qui offrent une programmation culturelle sur le territoire montréalais. Dans ce contexte, de nombreuses activités culturelles ont dues être annulées. Il est donc recommandé de maintenir le soutien accordé aux artistes par la Ville afin de ne pas les fragiliser davantage.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

-

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mai et juin 2020 : résiliation des contrats et signature de quittance

Juin 2020 : adoption par le conseil d'arrondissement

Juillet 2020 : paiement aux organismes

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louis Xavier SHEITOYAN
Chef de division culture et bibliothèques)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-20

Dominique GAZO
Directrice culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1205372002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Société de Gestion Place Chartier Ltée, pour un terme de cinq (5) ans, soit du 1er septembre 2020 au 31 août 2025, des locaux situés au 512-514, 19e avenue, d'une superficie de 7 000 pi ² à des fins de bureaux et de centre communautaire et de loisirs, pour une dépense totale de 698 058,49 \$, incluant les taxes. Bâtiment 6971-001

Il est recommandé :

- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Société de Gestion Place Chartier Ltée, des locaux situés au 512-514, 19e avenue, d'une superficie de 7 000 pi², pour une période de 5 ans à compter du 1er septembre 2020, à des fins de bureaux et de centre communautaire et de loisirs pour l'arrondissement de Lachine, pour un loyer total de 502 600,99 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au bail;
- d'autoriser la dépense de 195 457,50 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement du locateur Société de Gestion Place Chartier Ltée;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Stéphanie HOULE **Le** 2020-05-29 14:58

Signataire : Stéphanie HOULE

Directrice - Services administratifs et projets urbains
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains

IDENTIFICATION

Dossier # :1205372002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Société de Gestion Place Chartier Ltée, pour un terme de cinq (5) ans, soit du 1er septembre 2020 au 31 août 2025, des locaux situés au 512-514, 19e avenue, d'une superficie de 7 000 pi ² à des fins de bureaux et de centre communautaire et de loisirs, pour une dépense totale de 698 058,49 \$, incluant les taxes. Bâtiment 6971-001

CONTENU

CONTEXTE

Le 25 mai 2020, le conseil municipal a approuvé le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys le Centre communautaire Albert-Gariépy, qui sera transformé en école primaire en réponse à un besoin urgent de trouver de nouveaux locaux pour accueillir les élèves de Lachine.

Le Centre communautaire Albert-Gariépy accueille actuellement une vingtaine d'organismes communautaires ainsi qu'une partie de l'équipe de la Direction - Culture, sports, loisirs et développement social (DCSLDS).

Depuis plus d'un an, l'Arrondissement a travaillé différents scénarios de relocalisation. Tous les organismes ont été rencontrés et certains d'entre eux ont déjà quitté vers d'autres locaux municipaux. Les employés de la DCSLDS seront également relocalisés dans d'autres locaux municipaux.

Afin de répondre à l'ensemble des besoins, des espaces commerciaux doivent être loués afin de maintenir les services offerts aux citoyens.

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) a été mandaté pour négocier un bail qui permettra de loger des organismes communautaires qui travaillent activement sur le territoire de l'arrondissement Lachine.

Le bail a été négocié de gré à gré avec le locateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM20 0519 - 25 Mai 2020 - Approuver un projet d'acte et sa convention de retenue, par lequel la Ville vend à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, à des fins d'école publique, un bâtiment portant le numéro civique 800, rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Lachine, d'une superficie totale approximative de 9 082,6 mètres carrés.

DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à faire approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Société de Gestion Place Chartier Ltée, pour un terme de cinq (5) ans, soit du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2025, des locaux situés au 512-514, 19^e avenue, d'une superficie de 7 000 pi² à des fins de bureaux et de centre communautaire et de loisirs pour les besoins de l'arrondissement de Lachine, pour un loyer total de 502 600,99 \$, incluant les taxes.

Le présent dossier recommande également d'approuver le coût des travaux, selon un projet clé en main, pour l'aménagement des locaux loués, représentant un montant total de 195 457,50 \$, incluant les taxes.

Les travaux d'aménagement seront exécutés par le bailleur comme le prévoit l'article 5 du bail.

JUSTIFICATION

La relocalisation temporaire des organismes qui logent présentement au Centre-Gariépy est nécessaire afin de poursuivre les services à la population de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le tableau suivant représente la dépense en loyer pour une période de 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 31 août 2025.

	du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2025 (5 ans)
Superficie (pi ²)	7 000 pi ²
Loyer Brut avant taxes	437 139,37 \$
TPS (5 %)	21 856,97 \$
TVQ (9,975 %)	43 604,65 \$
Total incluant taxes	502 600,99 \$
Ristourne de TPS	(21 856,97) \$
Ristourne de TVQ (50 %)	(21 802,32) \$
Coût total net	458 941,70 \$

Taux unitaire

Superficie 7000 pi ²	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Loyer brut (\$/pi ²)	12,00 \$	12,24 \$	12,48 \$	12,73 \$	12,99 \$

Le loyer marchand dans le secteur pour de telles locations est de 14 à 18\$/pi²

Pour le loyer détaillé, voir pièce jointe.

Cette dépense sera assumée à 100 % par le SGPI.

DÉPENSES DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT

Le tableau suivant représente les dépenses reliées aux travaux d'aménagement pour cette location :

Coût des travaux d'aménagement clé en main	170 000,00 \$
TPS (5 %)	8 500,00 \$
TVQ (9,975 %)	16 957,50 \$
Coût total maximal des travaux à remettre au locateur	195 457,50 \$
Recouvrement TPS (100 %)	(8 500,00) \$
Recouvrement TVQ (50 %)	(8 478,75) \$
Coût net des travaux	178 478,75 \$

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement.

Du fait de la différence de provenance des fonds, ce dossier doit passer au CA de l'arrondissement Lachine et au CE et CM pour approbation des instances

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce dossier n'est pas en lien avec la politique de développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La relocalisation des organismes permettra la poursuite des activités au bénéfice de la clientèle.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La réalisation des travaux peut être retardée ou compromise car elle est tributaire de la situation due au COVID-19 et des restrictions de travail décidées par le gouvernement canadien et québécois.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est prévue par l'arrondissement de Lachine afin de faire connaître aux citoyens la date de la relocalisation et le nouvel emplacement temporaire des organismes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation des travaux: CA juin 2020
Approbation du bail : CM juin 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Lavinia
BADEA)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre LACOSTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Stéphanie HOULE, Lachine

Lecture :

Stéphanie HOULE, 23 mai 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laila BENNAGHMOUCH
Conseillère en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-25

Nicole RODIER
Chef de division

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Approuvé le : 2020-05-29

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2020-05-29



Dossier # : 1203550005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une aide financière à trois organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un montant total de 116 795,02 \$

D'octroyer une aide financière au montant indiqué en regard de chacun des trois organismes désignés ci-dessous, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, pour l'année 2020, pour un montant total de 116 795,02 \$;

ORGANISME	MONTANT
BADMINTON LACHINE	1 325,00 \$
ASSOCIATION PISCINE DIXIE INC.	56 318,50 \$
CENTRE RÉCRÉATIF DE LACHINE OUEST INC.	59 151,52 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-05-20 16:37

Signataire : Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1203550005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une aide financière à trois organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un montant total de 116 795,02 \$

CONTENU**CONTEXTE**

Le 13 février 2017, le conseil a adopté une résolution approuvant une liste d'organismes reconnus pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 en vertu de la nouvelle Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Lachine. Cette reconnaissance leur accorde les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification. Plusieurs programmes ont également été élaborés dans cette politique afin d'accorder un soutien financier aux organismes admissibles.

Ce soutien vise à assurer le maintien d'une offre de service en sport, en activité physique accessible et en culture diversifiée et de qualité au profit de la population lachinoise afin de permettre à chacun de pratiquer son sport favori, de rester physiquement actif ou de participer et de découvrir une nouvelle forme d'art.

Le 2 décembre 2019, nous avons procédé à la reconduction de 76 organismes pour une durée de trois ans.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

5 avril 2020 - CA20 19 0070 (1203550003) Octroi d'une aide financière à six organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020, pour un montant total de 63 702 \$

3 février 2020 - CA20 19 0013 (1206759002) Approbation des précisions proposées à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour une entrée en vigueur le 4 février 2020;

2 décembre 2019 CA19 19 0325 (1197132005) Octroi d'une aide financière à deux organismes désignés, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2019, pour un montant total de 9 666 \$;

3 septembre 2019 CA19 19 0252 (1193550011) Octroi d'une aide financière à huit organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif pour l'année 2019, pour un montant total de 31 575 \$;

3 juin 2019 CA19 19 0178 (1193550008) Octroi d'une aide financière à quatre organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif pour l'année 2019, pour un montant total de 126 293,94 \$;

1er avril 2019 CA19 19 0096 (1193550005) Octroi d'une aide financière à dix organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif pour l'année 2019, pour un montant total de 148 862 \$;

10 décembre 2018 CA18 19 0346 (1197132005) Octroi d'une aide financière au montant de 9 899,25 \$ aux trois organismes désignés ci-dessous conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2018;

12 novembre 2018 CA18 19 0318 (1183550021) Octroi d'une aide financière au montant de 142 035,40 \$ à vingt-neuf (29) organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif;

10 septembre 2018 CA18 19 0254 (1183550018) Octroi d'une aide financière d'un montant de 184 702,35 \$ à sept organismes désignés ci-dessous conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2018;

11 juin 2018 CA18 19 0173 (1186759014) Octroi d'une aide financière d'un montant de 21 000 \$ à deux organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2018;

9 avril 2018 CA18 19 0107 (1186759005) Octroi d'une aide financière d'un montant de 213 483 \$ à six organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2018;

4 décembre 2017 CA17 19 0312 (1176759013) Octroi d'une aide financière d'un montant de 9 832,50 \$ à deux organismes désignés ci-dessous conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2017;

20 novembre 2017 CA17 19 0288 (1173948006) Octroi d'une aide financière d'un montant de 114 566 \$ à vingt-quatre organismes désignés ci-dessous conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2017 ;

11 septembre 2017 CA17 19 0270 (1176759012) Octroi d'une aide financière au montant total de 14 275 \$ aux trois organismes désignés ci-dessous conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2017;

19 juin 2017 CA17 19 0196 (1173948004) Octroi d'une aide financière au montant total de 120 348 \$ à quatre organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et aux athlètes désignés dans le cadre du programme d'aide financière au soutien de l'élite sportive et culturelle;

10 avril 2017 CA17 19 0109 (1173948002) Accord d'un soutien financier d'une valeur totale de 211 944,66 \$ aux dix organismes désignés au sommaire décisionnel et répondant aux critères d'admissibilité, pour l'année 2017, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine et d'en autoriser le paiement;

16 janvier 2017 CA17 19 0033 (1163948018) Approbation de la liste des organismes reconnus pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019 selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Lachine et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification;

9 mai 2016 CA16 19 0147 (1163948009) Adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine, que ces politiques entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017

DESCRIPTION

L'actualisation de la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL de l'arrondissement de Lachine et ses programmes permettent de répondre à de nouveaux besoins, tout en assurant une répartition juste et équitable des ressources en lien avec les priorités de l'Arrondissement : les jeunes et les clientèles vulnérables, la sécurité urbaine, le développement durable, le dynamisme associatif, le bénévolat et l'intégration interculturelle. Ainsi, on s'assure de déployer une offre de services variée et accessible répondant aux besoins de la population dans l'ensemble du territoire.

JUSTIFICATION

Par leur offre de service spécifique, variée et professionnelle, les organismes apportent une contribution unique à l'ensemble de la population de Lachine. Ils répondent adéquatement aux critères municipaux de qualité, de diversité et d'accessibilité. Il est possible de consulter, dans chacun des documents des organismes partenaires, leur offre de service, leur plan d'action et/ou leur programmation.

Le montant octroyé ne peut être supérieur à 50 % du budget de l'organisme. Vous trouverez, en pièces jointes, le tableau récapitulatif des normes, les montants accordés ainsi que les fiches d'évaluation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces dépenses sont prévues au budget de fonctionnement de la Direction CSLDS (voir le détail dans l'intervention financière).

2410 0010000 301405 05803 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000 : 0 \$
(organismes communautaires)

2410 0010000 301405 07189 61900 016490 0000 000000 000000 00000 00000 : 116 795,02 \$
(organismes sportifs)

2410 0010000 301405 07289 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000 : 0 \$
(organismes culturels)

BADMINTON LACHINE DA 642712
ASSOCIATION PISCINE DIXIE INC. DA 642707
CENTRE RÉCRÉATIF DE LACHINE OUEST INC. DA 642711

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le versement de cette subvention offre un soutien à la mission de l'organisme, qui contribue à la bonification de l'offre de service sur le territoire de l'arrondissement en conformité avec la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La situation actuelle de pandémie fragilise les organismes qui ont dû cesser leurs activités, procéder à des remboursements, engager des dépenses supplémentaires pour faire face aux nouvelles réalités et normes édictés par la santé publique. Les piscines (OBNL reconnus) ouvriront les bassins aquatiques cet été si la Direction régionale de la santé publique le permet et suivront les directives.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAUT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-19

Dominique GAZO
Directrice culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1204076006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une aide financière au montant de 15 000 \$ à LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC., pour le Programme d'animation extérieure estivale jeunesse, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020

D'octroyer une aide financière au montant de 15 000 \$ à LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC. pour le Programme d'animation extérieure estivale jeunesse, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, pour l'année 2020;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-05-20 16:38

Signataire : Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1204076006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une aide financière au montant de 15 000 \$ à LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC., pour le Programme d'animation extérieure estivale jeunesse, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif, pour l'année 2020

CONTENU

CONTEXTE

Il s'agit de verser une subvention à LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC., organisme à but non lucratif de catégorie B, dûment reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine. Cette subvention s'inscrit dans le Programme d'animation extérieure estivale jeunesse.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-06-03 - CA19 19 0180 (1193550009)

D'octroyer une aide financière au montant de 15 000 \$ à LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC. pour le Programme d'animation extérieure estivale jeunesse, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine, pour l'année 2019;

2018-06-11 - CA18 19 0172 (1183550010)

D'octroyer une aide financière d'un montant de 15 000 \$ à LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC. pour le Programme d'animation extérieure estivale jeunesse conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2018;

2017-06-19 - CA17 19 0195 (1173550008)

D'octroyer une contribution financière de 9 500 \$ à LA MAISON DES JEUNES « L'ESCALIER » DE LACHINE INC., dans le cadre du Programme d'animation extérieure estivale jeunesse de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif;

2016-05-09 - CA16 19 0147 (1163948009)

D'adopter la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et la politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine;
Que ces politiques entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017.

DESCRIPTION

Ce programme a pour but de soutenir le développement et l'organisation d'activités destinées aux jeunes dans les espaces publics de l'arrondissement. Il vise à rejoindre les jeunes de 9 à 20 ans dans les endroits où ils s'attroupent (ex. : parcs, bord de l'eau, etc.), et plus particulièrement dans les secteurs vulnérables de l'arrondissement. Les principaux endroits sont: parc LaSalle, parc Kirkland, les différents chemins menant à ces lieux ainsi que les deux points de services (Maison des Jeunes sur la 5e avenue et Caserne des Jeunes à Saint-Pierre). De plus, à la demande de l'Arrondissement, l'organisme pourra assurer des interventions auprès des jeunes dans d'autres lieux publics fréquentés par ceux-ci. Le type d'intervention privilégiée consiste principalement à soutenir les jeunes dans la réalisation d'activités de loisirs, à faire de la prévention à différents niveaux (drogue, alcool, violence, etc.), à diriger les individus en difficulté vers les ressources disponibles dans le milieu, etc.

JUSTIFICATION

Cette approche permet de rejoindre une clientèle qui a délaissé les programmes traditionnels de loisir. LA MAISON DES JEUNES "L'ESCALIER" DE LACHINE INC. existe depuis plus de 30 ans dans l'est de Lachine (5^e Avenue) et offre un point de service dans le quartier Saint-Pierre pour rejoindre les jeunes. Ce programme permettra à l'organisme d'offrir une présence d'adultes significatifs hors murs aux jeunes. L'organisme est un des membres fondateurs de la Table de concertation jeunesse de Lachine et travaille en concertation et en collaboration avec les organismes et institutions du milieu.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Programme d'animation extérieure estivale jeunesse prévoit un montant maximal de 15 000 \$ annuellement.

Imputation budgétaire :

2410.0010000.301405.05803.61900.016491.0000.000000.000000.000000
D.A.: 643344

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Avec la belle température qui approche, les jeunes seront de plus en plus dans les lieux publics et auront de la difficulté à respecter les règles de distanciation sociale. Dans ce contexte de pandémie, l'oisiveté et le manque d'encadrement peuvent accentuer les gestes de vandalisme et mettre la santé des jeunes à risque. Ce programme adapté permettra une meilleure cohabitation des jeunes avec les autres segments de la population dans les espaces publics alors que le déconfinement commencera sur le territoire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Étant donné la situation de confinement en lien avec la pandémie de COVID-19 pour la région métropolitaine de Montréal, il ne serait pas sécuritaire et contre-indiqué de financer un projet d'animation estivale régulier dans les parcs. Pour cette raison, le Programme servira à financer un projet qui se rapproche de la pratique de travail de milieu et sera adapté en fonction de l'évolution des Directives gouvernementales et de la Santé publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon les paramètres du Programme d'animation extérieure estivale jeunesse de la Politique de reconnaissance et de soutien aux OBNL de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le programme se déroule en période estivale. Un rapport final sera déposé par l'organisme à la Division sports, loisirs et développement social.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc F ROBILLARD
Animateur sports, loisirs et développement social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-19

Lynn THIBAUT
Chef de division - Sports, loisirs et développement social

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Dominique GAZO
Directrice - Culture, sports, loisirs et développement social



Dossier # : 1207450001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Offre au Service de l'urbanisme et de la mobilité, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la réalisation des réaménagements du réseau artériel retenus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAE) pour l'année 2020

D'offrir, au Service de l'urbanisme et de la mobilité, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4)* , que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la réalisation des travaux associés au réaménagement des intersections de la 18^e Avenue, de la rue Esther-Blondin et de la rue Provost (école Dalbé-Viau) ainsi que de l'intersection de la 11^e Avenue et de la rue Provost (école Paul-Jarry) dans le cadre du programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAE).

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-05-20 16:36

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207450001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
Compétence d'agglomération :	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
Projet :	-
Objet :	Offre au Service de l'urbanisme et de la mobilité, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), que l'arrondissement de Lachine prenne en charge la réalisation des réaménagements du réseau artériel retenus dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAE) pour l'année 2020

CONTENU

CONTEXTE

La révision du réseau routier artériel, réalisée dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements, a eu pour effet de transférer au réseau artériel administratif plus de 1 200 km de rues qui, auparavant, faisaient partie du réseau routier local. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2015, la responsabilité d'aménager, de réhabiliter et de coordonner les travaux sur ces rues incombe aux Services centraux de la Ville. Dans ce contexte, il est nécessaire de faire appel à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal afin que l'arrondissement prenne en charge la conception et la réalisation des travaux d'infrastructures sur les rues faisant nouvellement partie du réseau artériel administratif. Dans le but d'accélérer la sécurité des déplacements actifs vers l'école secondaire Dalbé-Viau et l'école primaire Paul-Jarry, l'arrondissement offre au Service de l'urbanisme et de la mobilité la prise en charge des travaux associés aux réaménagements du réseau artériel retenus dans le cadre du Programme Sécurisation aux abords des écoles (PSAE) pour l'année 2020 sur son territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Puisque les interventions pour sécuriser le réseau artériel administratif relèvent de la Direction de la mobilité, il est proposé que l'arrondissement de Lachine offre au conseil municipal, en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole*

du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), de procéder à la conception, la coordination et la réalisation des travaux d'aménagements, ci-dessous:
Travaux planifiés en 2020 :

- Aménagement pour la fermeture permanente de deux couloirs, coté nord de l'intersection de la 18^e Avenue, de la rue Esther-Bondin et de la rue Provost (école Dalbé- Viau);
- Construction de saillies virtuelles (marquage) et installation de bollards aux quatre coins de l'intersection de la 11^e Avenue et de la rue Provost (école Paul-Jarry).

Le réaménagement de l'école Philippe-Morin située à l'intersection de la 19^e Avenue et de la rue Provost dans le cadre du même programme est planifié pour 2021.

JUSTIFICATION

Les interventions proposées ont été retenues dans le cadre du Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ) pour l'année 2020. Ce programme, financé par le Service de l'urbanisme et de la mobilité, s'adresse aux arrondissements qui désirent effectuer des travaux pour sécuriser les déplacements aux abords des écoles primaires et secondaires reconnues par le Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

1. Projet dans le cadre du PSAÉ: Aménagement pour la fermeture permanente de deux couloirs, du coté nord de l'intersection de la 18^e Avenue, de la rue Esther-Bondin ainsi que de la rue Provost (école Dalbé- Viau)

Description des travaux	Contrat (avant taxes)	Contrat (avec taxes)	Contrat (net de ristourne)
réaménagement de couloirs	58 574,37	67 345,88	61 495,77
Total contrat	58 574,37	67 345,88	61 495,77
Description des travaux	Contingences (avant taxes)	Contingences (avec taxes)	Contingences (net de ristourne)
réaménagement de couloirs	4 100,21	4 714,22	4 304,71
Total contingences	4 100,21	4 714,22	4 304,71
Description des travaux	Incidences (avant taxes)	Incidences (avec taxes)	Incidences (net de ristourne)
réaménagement de couloirs	4 000,00	4 599,00	4 199,50
Total incidences	4 000,00	4 599,00	4 199,50
Total (contrat + contingences + incidences)			
Description des travaux	Total (avant taxes)	Total (avec taxes)	Total (net de ristourne)
Total des travaux	66 674,58	76 659,10	69 999,97

2. Projet dans le cadre de projets évolutifs: Construction de saillies virtuelles (marquage) et installation de bollards aux quatre coins de l'intersection de la 11^e Avenue et de la rue Provost (école Paul-Jarry):

--	--	--

Description des travaux	Contrat (avant taxes)	Contrat (avec taxes)	Contrat (net de ristourne)
saillie virtuelle	7 099,45	8 162,59	7 453,54
Total contrat	7 099,45	8 162,59	7 453,54
Description des travaux	Contingences (avant taxes)	Contingences (avec taxes)	Contingences (net de ristourne)
saillie virtuelle	496,96	571,38	521,75
Total contingences	496,96	571,38	521,75
Description des travaux	Incidences (avant taxes)	Incidences (avec taxes)	Incidences (net de ristourne)
saillie virtuelle	1 000,00	1 149,75	1 049,88
Total incidences	1 000,00	1 149,75	1 049,88
Total (contrat + contingences + incidences)			
Description des travaux	Total (avant taxes)	Total (avec taxes)	Total (net de ristourne)
Total des travaux	8 596,41	9 883,72	9 025,16

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les interventions proposées visent à favoriser un aménagement urbain plus sécuritaire axé sur les déplacements actifs et collectifs et une meilleure qualité des milieux de vie résidentiels en y apaisant la circulation.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dossier DERA-FC-1338-01 - La mise aux normes de feux de circulation sans modification de la géométrie à l'intersection de la 18^e Avenue, de la rue Esther-Blondin et de la rue Provost, est prévue pour l'été 2021.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une campagne de communication sera lancée prochainement afin de faire connaître le programme et les interventions retenues sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conception : mai - juin 2020
Lancement des appels d'offres : juin - juillet 2020
Octroi des contrats : août 2020
Réalisation des travaux : août - novembre 2020
Mise aux normes de feux de circulation été 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Christianne RAIL, Service de l'urbanisme et de la mobilité

Lecture :

Christianne RAIL, 29 avril 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Leonardo OSPINA
Ingénieur en Circulation et Transport

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-22

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement

**Dossier # : 1203547003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de l'affectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2019

De prendre acte de l'état des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2019;
D'adopter l'affectation des surplus dégagés de l'exercice financier 2019 d'une somme de 1 946 500 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-05-20 16:38**Signataire :**

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1203547003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption de l'affectation des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2019

CONTENU

CONTEXTE

À la séance du 20 avril 2020 (dossier 1205205001 - résolution CM20 0410), le conseil municipal a adopté la *Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus dégagés de l'exercice 2019 de la Ville de Montréal* .

Il s'agit pour le conseil d'arrondissement de prendre connaissance des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2019 et d'adopter l'affectation de ceux-ci. Chaque arrondissement doit faire adopter une résolution établissant le partage des sommes à recevoir, le renflouement des déficits cumulés au 31 décembre 2019 ainsi que l'utilisation des réserves, le cas échéant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-06-03 - CA19 190182 (1193547006)

De prendre acte de l'état des surplus de gestion de l'exercice financier 2018;
D'adopter l'affectation des surplus dégagés de l'exercice financier 2018 d'une somme de 1 367 300 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

2018-06-11 - CA18 19 0168 (1183547007)

De prendre acte de l'état des surplus de gestion de l'exercice financier 2017;
D'adopter l'affectation des surplus dégagés de l'exercice financier 2017 d'une somme de 121 900 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

DESCRIPTION

Les documents suivants sont joints au présent sommaire :

1. Établissement des surplus de gestion de 2019 de l'arrondissement de Lachine;
2. *Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice 2019 de la Ville de Montréal* .

Tel que mentionné dans la pièce jointe numéro 1, les opérations de l'arrondissement de Lachine se sont terminées le 31 décembre 2019 avec un surplus de 760 900 \$. De plus, plusieurs corrections ont été apportées en fin d'année par le Service des finances de la Ville

centre pour un montant de 1 185 600 \$. Ceci a permis à l'arrondissement d'enregistrer un surplus total de 1 946 500 \$.

Ce surplus doit être affecté conformément à la *Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice 2019 à la Ville de Montréal*, tel que décrit à la page 2 de la pièce jointe numéro 2.

Ainsi, tel que décrit dans cette politique, le surplus sera entièrement versé au compte suivant :

Surplus 2019

- Compte 31020 - libre 1 946 500 \$

JUSTIFICATION

Faits saillants des écarts enregistrés par rapport au budget de l'arrondissement (surplus de 760 900 \$ dans les opérations):

- Réserve pour imprévus 134 900 \$
- Autres biens non durables 428 100 \$
- Transport et communications 115 800 \$

Faits saillants des crédits reçus suite aux corrections apportées par la Ville centre (surplus de 1 185 600 \$):

- Revenus des permis de construction 460 600 \$
- Santé et sécurité au travail 309 500 \$
- Plan d'action canopée 93 800 \$
- Gestion de matérielles résiduelles 248 400 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le surplus doit être réparti en fonction de la *Politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2019 de la Ville de Montréal*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine LECLAIR
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-14

Lavinia BADEA
Chef de division, ressources financières et
matérielles



Dossier # : 1203547004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1 ^{er} au 30 avril 2020

De recevoir les listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 30 avril 2020.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-05-20 16:39

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1203547004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1 ^{er} au 30 avril 2020

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt des listes des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit, des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande approuvés en vertu du *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employé* (RCA08-19002) ainsi que des virements de crédit effectués pour la période du 1^{er} au 30 avril 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Le conseil d'arrondissement trouvera en pièces jointes six listes pour approbation, soit trois listes des achats effectués par carte de crédit, une liste des bons de commande, une liste des factures non associées à un bon de commande (budget de fonctionnement) ainsi qu'une liste des virements de crédit pour la période du mois d'avril 2020.

Cartes de crédit Visa : tous les achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant le mois d'avril 2020.

Bon de commande : tous les achats de plus de 1 000 \$ faits par un bon de commande pendant le mois d'avril 2020.

Liste des factures non associées à un bon de commande : ce rapport comprend la liste des dépenses par fournisseur effectuées pendant le mois d'avril 2020 pour le budget de fonctionnement.

Cette liste comprend des achats de moins de 1 000 \$, dont aucun bon de commande n'a été émis, mais certaines exceptions doivent être mentionnées :

- achat de livres jusqu'à 5 000 \$ par facture;
- paiement des comptes d'utilités publiques, sans limite de montant;
- cachets d'artistes jusqu'à 5 000 \$ par événement.

Virement de crédit : cette liste comprend tous les virements de crédit non récurrents au budget de fonctionnement effectués au cours de la période du 1^{er} au 30 avril 2020. L'autorisation des virements de crédit est déléguée à l'article 21 du *Règlement intérieur du*

conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002).

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-20

Martine LECLAIR
Conseillère en gestion des ressources
financières

Lavinia BADEA
Chef de division, ressources financières et
matérielles



Dossier # : 1203948002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Appropriation d'une somme de 550 000 \$ au surplus de l'arrondissement de Lachine pour le projet de relocalisation des organismes communautaires comme suite à la vente du Centre communautaire Albert-Gariépy

D'approprier une somme de 550 000 \$ au surplus de l'arrondissement de Lachine pour le projet de relocalisation des organismes communautaires comme suite à la vente du Centre communautaire Albert-Gariépy.

Signé par Stéphanie HOULE **Le** 2020-05-29 12:41

Signataire :

Stéphanie HOULE

Directrice - Services administratifs et projets urbains
Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains

IDENTIFICATION

Dossier # :1203948002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Appropriation d'une somme de 550 000 \$ au surplus de l'arrondissement de Lachine pour le projet de relocalisation des organismes communautaires comme suite à la vente du Centre communautaire Albert-Gariépy

CONTENU

CONTEXTE

Le 25 mai 2020, le conseil municipal a approuvé le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys le Centre communautaire Albert-Gariépy, qui sera transformé en école primaire en réponse à un besoin urgent de trouver de nouveaux locaux pour accueillir les élèves de Lachine.

Le Centre communautaire Albert-Gariépy accueille actuellement une vingtaine d'organismes communautaires ainsi qu'une partie de l'équipe de la Direction - Culture, sports, loisirs et développement social "DCSLDS".

Depuis plus d'un an, l'Arrondissement a travaillé différents scénarios de relocalisation. Tous les organismes ont été rencontrés et certains d'entre eux ont déjà quitté vers d'autres locaux municipaux. Les employés de la DCSLDS seront également relocalisés dans d'autres locaux municipaux.

Afin de répondre à l'ensemble des besoins, des espaces commerciaux doivent être loués afin de maintenir les services offerts aux citoyens.

Plusieurs dépenses sont à prévoir afin d'aménager les locaux et autres frais liés au déménagement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

27 mai 2020 - CM20 0519 (1204435001) - Approuver un projet d'acte et sa convention de retenue, par lequel la Ville de Montréal vend à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, à des fins d'école publique, un bâtiment portant le numéro civique 800, rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Lachine, d'une superficie totale approximative de 9 082,6 mètres carrés.

DESCRIPTION

Les dépenses estimées pour l'arrondissement dans le cadre du projet de relocalisation sont estimées à environ 550 000\$.

Améliorations locatives - locaux commerciaux*: 340 000 \$

Locations de divers locaux (pour 5 ans): 194 000 \$

Frais de déménagement et/ou entreposage: 16 000 \$

*Il est important de mentionner que le loyer et les frais d'énergie pour les locaux commerciaux seront assumés à 100 % par la ville centre pour une durée de 5 ans, et ce jusqu'à concurrence de 230 000\$ par année.

JUSTIFICATION

Les espaces requis pour accueillir les organismes ne peuvent être entièrement comblés par les locaux municipaux. Conséquemment, nous devons assumer certaines locations de locaux afin d'assurer la poursuite de leurs activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Appropriation d'une somme de 550 000 \$ au surplus de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La relocalisation des organismes permettra la poursuite des activités au bénéfice des citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication est prévue afin de faire connaître aux citoyens la date des déménagements ainsi que le nouvel emplacement temporaire des organismes et employés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Approbation de baux - locaux commerciaux: Juin 2020

Travaux: Juin à août 2020

Déménagement des organismes : Août 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Lavinia BADEA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lavinia BADEA
C/D ress.fin.& materielles <<arr.<60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-29

Stéphanie HOULE
Directrice - Services administratifs et projets
urbains



Dossier # : 1205014002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020 (RCA20-19001-1)

D'adopter le *Règlement modifiant le règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020* (RCA20-19001-1).

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-05-29 07:46

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205014002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020 (RCA20-19001-1)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine souhaite que la population lachinoise se réapproprie l'espace public dans le contexte de la fin du confinement décrété afin de limiter la propagation de la pandémie de la COVID-19. À cet effet, il souhaite renoncer à l'imposition de frais relatifs à l'installation de terrasses situées complètement ou partiellement sur le domaine public ainsi qu'au dépôt de garantie associé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2 décembre 2019 - CA19 19 0337 (1192333003) - Adoption - *Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2020* (RCA20-19001).

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

En renonçant au tarif associé à l'installation de terrasses sur le domaine public, l'arrondissement souhaite encourager ces installations afin de permettre aux citoyens lachinois de se réapproprier l'espace public de façon sécuritaire en favorisant les mesures permettant d'assurer la distanciation physique sur le domaine public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie PERREAULT
Secrétaire- recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Mathieu LEGAULT
secrétaire d'arrondissement

Le : 2020-05-22



Dossier # : 1206470014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro 2710-99 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de permettre, dans la zone R-327, l'usage « 412 - Enseignement », un pourcentage d'occupation du sol compris entre 30 % et 70 % et un coefficient d'occupation du sol maximal de 2,4, ainsi que de modifier les définitions de « Superficie de plancher » et « Cottage »

D'adopter le *Règlement numéro 2710-99 modifiant le Règlement sur le zonage (2710)* afin de permettre, dans la zone R-327, l'usage « 412 - Enseignement », un pourcentage d'occupation du sol compris entre 30 % et 70 %, un coefficient d'occupation du sol maximal de 2,4, ainsi que de modifier les définitions de « Superficie de plancher » et de « Cottage ».

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-05-25 14:29

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206470014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement numéro 2710-99 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin de permettre, dans la zone R-327, l'usage « 412 - Enseignement », un pourcentage d'occupation du sol compris entre 30 % et 70 % et un coefficient d'occupation du sol maximal de 2,4, ainsi que de modifier les définitions de « Superficie de plancher » et « Cottage »

CONTENU

CONTEXTE

- Modification au *Règlement sur le zonage* (2710) afin notamment de :
- Permettre l'usage d'établissement d'enseignement dans la zone R-327;
 - Permettre un pourcentage d'occupation du sol compris entre 30% et 70% dans la zone R-327;
 - Permettre un coefficient d'occupation du sol maximal de 2,4 dans la zone R-327;
 - Modifier la définition de « Superficie de plancher »;
 - Modifier la définition de « Cottage ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La modification réglementaire est à deux volets. Le premier concerne notamment la reconversion du centre communautaire Albert-Gariépy en école, en introduisant l'usage « 412 - Enseignement ». Le second volet permettra de mettre à jour des dispositions du règlement que l'évolution de la pratique de l'urbanisme, ainsi que les nouvelles orientations de la Ville de Montréal ont rendu désuètes.

1. Ajout de l'usage « 412 - Enseignement » à la zone R - 327 et modification du pourcentage d'occupation du sol et du coefficient d'occupation du sol (COS).

La Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys (CSMB) a récemment acquis le bâtiment du centre communautaire Albert-Gariépy afin de combler une partie des besoins de la population lachinoise en termes d'espaces d'enseignement.

Le bâtiment, situé au 800, rue Sherbrooke, ancienne école et propriété de la Ville de Montréal, accueille depuis le milieu des années 1980 une partie de l'effectif du Service des Loisirs de l'Arrondissement et un certain nombre d'organismes communautaires actifs sur le territoire. Bien qu'ayant conservé l'essentiel de sa configuration d'établissement scolaire, le bâtiment doit être mis aux normes de construction actuelles dont les travaux sont en cours de planification. La réalisation est prévue au cours des années 2020-2021, pour une rentrée

scolaire en 2021. Cependant, les démarches de la CSMB doivent, dans un premier temps, faire l'objet d'une modification réglementaire permettant l'usage visé.

De plus, considérant les besoins sans cesse croissants en espace d'enseignement, et afin d'anticiper sur d'éventuels ajouts au bâtiment existant, la CSMB souhaite augmenter la superficie constructible de son terrain (pourcentage d'implantation au sol) ainsi que la superficie de plancher permise (COS). Ces derniers refléteront les valeurs minimale et maximale prévues par le Plan d'urbanisme (30 - 70 %) ainsi que le maximum de superficie de plancher correspondant.

Pour des fins de conformité au Plan d'urbanisme qui fixe le maximum du pourcentage d'occupation du sol à 70 %, la note (g) qui permet pour cette disposition une valeur de 75 % pour les résidences pour personnes âgées sera supprimée.

2. Modification de l'article 2.1.6 - Terminologie

a) Définition de « Superficie de plancher »

Cette modification vise essentiellement le calcul du coefficient d'occupation du sol qui se définit sommairement par le rapport de la somme de l'ensemble des superficies de plancher d'un immeuble par la superficie du terrain qui l'accueille. Initialement, la superficie de plancher se calculait en considérant la surface horizontale, mesurée de la paroi des murs extérieurs ou de la ligne d'axe des murs mitoyens et en excluant uniquement les parties destinées au stationnement et aux installations de chauffage et d'équipements de même nature.

Cette définition, appliquée à une basse densité, a très peu d'impact sur le calcul des superficies. Toutefois, l'Arrondissement connaît depuis quelques années une densification importante de ses constructions qui répond aux orientations de la Ville de Montréal en matière de développement durable et contre l'étalement urbain. Cette évolution a démontré les limites de la définition actuellement en vigueur qui ne prend pas en considération l'espace important alloué aux issues et vides techniques verticaux qu'imposent les nouvelles normes de construction. À cet égard, le code du bâtiment exclut ces espaces du calcul des superficies de plancher.

L'amendement permettra donc de faire concorder la définition de « Superficie de plancher » au zonage.

b) Définition de « Cottage »

Dans sa définition de « Cottage », le *Règlement sur le zonage* (2710) prévoit une hauteur minimale de sept mètres, une norme facilement atteignable pour un bâtiment de deux étages. Toutefois, dans le cas d'un agrandissement sur un seul étage, cette disposition n'est que très rarement atteignable.

Étant donné le nombre important de demandes d'ajout à des bâtiments unifamiliaux à deux étages sur un seul étage, ce qui est notamment le cas des maisons Gameroff, la modification facilitera la réalisation des travaux d'agrandissement et offrira davantage de latitude au développe.

JUSTIFICATION

La Direction de l'Aménagement urbain et des Services aux entreprises recommande l'adoption du présent projet de règlement (2710-99) pour les raisons suivantes :

- L'ajout de l'usage d'établissement d'enseignement à la zone R-327 et l'augmentation du pourcentage d'occupation du sol et du coefficient d'occupation du sol permettront de

combler une partie des besoins grandissants en classes pour la population lachinoise que le bâtiment, actuellement occupé par le centre communautaire, pourra accueillir;

- La modification de la définition de la superficie de plancher permettra d'adapter la réglementation municipale à la réalité de la construction moderne et de rejoindre ainsi les orientations de la Ville en matière de densification;
- La suppression de la norme minimale de hauteur pour les habitations de type « Cottage » permettra de répondre aux différents besoins des familles lachinoises en termes d'espace, et en adéquation avec leurs moyens, et ainsi de retenir la population lachinoise en transformation sur le territoire et d'attirer de nouvelles familles.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2020-05-25

**Dossier # : 1204396004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement abrogeant le Règlement sur la procédure de fermeture et de vente des ruelles de l'arrondissement (RCA05-19014)

D'adopter le *Règlement abrogeant le Règlement sur la procédure de fermeture et de vente des ruelles de l'arrondissement* (RCA05-19014).

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-04-27 15:41**Signataire :**

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1204396004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement abrogeant le Règlement sur la procédure de fermeture et de vente des ruelles de l'arrondissement (RCA05-19014)

CONTENU**CONTEXTE**

Le fonctionnaire du niveau A de la Direction des transactions immobilières du Service de la gestion et de la planification immobilière (« le SGPI ») détient une délégation de pouvoir du Conseil municipal l'autorisant d'acquérir et d'aliéner un immeuble d'une valeur maximum de 150 000 \$, en vertu de l'article 26.1 du RCE02-004.

Or, l'arrondissement de Lachine possède également une délégation de pouvoir du Conseil municipal l'autorisant de fermer et d'aliéner des ruelles au prix de 1 \$, par voie de règlement, et ce, depuis le 18 septembre 2005 en vertu du Règlement 05-051. Suite à l'adoption du règlement 05-051, l'Arrondissement a adopté un règlement décrivant la procédure pour la fermeture et la vente d'une ruelle publique sur son territoire, en vertu du Règlement RCA05-19014.

Puisque l'Arrondissement souhaite que la Ville effectue les ventes et les fermetures des ruelles publiques sur son territoire, l'Arrondissement a donné son accord visant à abroger la délégation octroyée par le Conseil municipal en vertu du Règlement 05-051. Le sommaire 1204396002 sera présenté au Conseil municipal afin d'abroger ce Règlement incessamment.

La délégation ainsi abrogée requiert que l'Arrondissement abroge le Règlement RCA05-19014 décrivant la procédure pour la fermeture et la vente d'une ruelle publique sur son territoire.

Le présent sommaire décisionnel vise l'approbation par le Conseil d'arrondissement de Lachine de l'abrogation du Règlement RCA05-19014.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

12 septembre 2005 - CA05 19 0315 (1052326041) Adoption du *Règlement sur la procédure de fermeture et de vente de ruelles de l'arrondissement* (RCA05-19014).

DESCRIPTION

Adopter le Règlement abrogeant le Règlement sur la fermeture et la vente des ruelles de l'arrondissement (RCA05-19014), lequel est requis suite à l'abrogation du Règlement 05-051 par le Conseil municipal.

JUSTIFICATION

L'Arrondissement souhaite que toutes les étapes de vente de ruelles sur son territoire soient effectuées par la Direction des transactions immobilières du SGPI, en vertu de la délégation stipulée à l'article 26.1 du Règlement RCE02-004, lequel est appliqué à l'ensemble des arrondissements de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Un report de l'approbation de ce sommaire n'a pas d'impact lié à la COVID-19.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Séance du conseil d'arrondissement du 4 mai 2020 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement

Séance du conseil d'arrondissement du 1er juin 2020 - Adoption du règlement

Après le 1er juin 2020 - Publication d'un avis public d'entrée en vigueur du règlement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Mélessandre ASSELIN-BLAIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel SÉGUIN, Lachine

Lecture :

Michel SÉGUIN, 21 avril 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie FAVREAU
Chargée de soutien technique en immobilier

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-04-17

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Francine FORTIN
Directrice des transactions immobilières

Approuvé le : 2020-04-21

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Sophie LALONDE
Directrice

Approuvé le : 2020-04-23



Dossier # : 1206470013

Unité administrative responsable : Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé aux 885-889, 14e Avenue

D'approuver, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (R-2561-3), les documents soumis en date du 12 mars 2020 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour la transformation de l'immeuble situé aux 885-889, 14^e Avenue;
D'abroger la résolution CA20 19 0028, adoptée lors de la séance du 3 février 2020.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-05-21 08:55

Signataire : Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1206470013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé aux 885-889, 14e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la transformation du bâtiment situé aux 885-889, 14^e Avenue, sur les lots portant les numéros 2 133 603 et 2 133 604 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-02-03 - CA20 19 0028 (1196470064)

Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 885-889, 14^e Avenue.

DESCRIPTION

Le projet de reconversion approuvé en fin d'année avait obtenu l'adhésion des membres qui y voyaient l'occasion de rehausser la qualité du bâtiment ainsi que celle du secteur. Depuis, le propriétaire a reconsidéré ses projets et souhaite redévelopper le terrain en y érigeant un bâtiment multifamilial.

À cette fin, le requérant a entamé des démarches auprès de la Ville afin d'acquérir la portion de la ruelle adjacente à sa propriété, débouchant sur la rue Sherbrooke, soit un terrain d'une superficie de 1500 pieds carrés. La procédure devant durer un minimum de 18 à 24 mois, le propriétaire a réorienté son projet.

La transformation du bâtiment mixte impliquait initialement un agrandissement que la nouvelle proposition ne reprend pas. Les deux (2) logements sur les étages supérieurs seront rénovés et l'espace commercial converti en troisième unité résidentielle et fait passer le projet d'un bâtiment multifamilial de six (6) unités à un bâtiment trifamilial.

Sur l'enveloppe extérieure, outre l'absence d'agrandissement, les transformations prévues le long de la travée droite seront également supprimées et les ouvertures maintenues en état.

Les interventions apportées à la portion du rez-de-chaussée seront identiques à celles initialement projetées.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 22 avril 2020 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Aucun impact lié à la COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2020-05-19



Dossier # : 1203547002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offre à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4), de renouveler, pour une durée d'un an, l'entente de prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique

D'offrir à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, conformément à l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4), de renouveler, pour une durée d'un an, le prêt de services à mi-temps d'une ressource en développement économique;

D'approuver, à cet effet, l'entente entre les arrondissements de Lachine et de Pierrefonds-Roxboro de la Ville de Montréal;

D'autoriser le directeur d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le secrétaire d'arrondissement, à signer cette entente, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-05-21 08:54

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1203547002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offre à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (chapitre C-11.4), de renouveler, pour une durée d'un an, l'entente de prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique

CONTENU

CONTEXTE

Il est nécessaire d'avoir accès à une ressource spécialisée dans le domaine du développement économique afin de promouvoir le dynamisme économique d'un arrondissement et de faciliter l'implantation de commerces sur le territoire est reconnue de tous. Cependant, compte tenu du partage des compétences entre les services centraux et les arrondissements dans ce domaine, plusieurs arrondissements ne disposent pas et ne peuvent justifier l'embauche d'une ressource à temps plein pour ce type d'activités et le service aux entreprises citoyennes et leur développement s'en trouvent affectés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-09-04 - CA19 190204 (1193547008)

D'offrir à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, conformément à l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4), de renouveler, pour une durée d'un an, le prêt de services à mi-temps d'une ressource en développement économique;

D'approuver l'entente à cet effet entre les arrondissements de Lachine et de Pierrefonds-Roxboro;

2018-05-14 - CA18 19 0149 (1183547004)

D'offrir à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, conformément à l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (chapitre C-11.4), de renouveler, pour une durée d'un an, le prêt de services à mi-temps d'une ressource en développement économique;

D'approuver l'entente à cet effet entre les arrondissements de Lachine et de Pierrefonds-Roxboro;

2017-05-08 - CA17 19 0180 (1171991015)

D'offrir à l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal* , de renouveler le prêt de service à mi-temps d'une ressource en développement économique pour une durée d'un an;

2016-05-09 - CA16 19 0184 (1161991013)

D'offrir à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le prêt de services à mi-temps d'une ressource en développement économique pour une durée d'un an.

DESCRIPTION

L'arrondissement de Lachine souhaite renouveler l'entente offrant l'équivalent de 0.5 a.p. des services de son commissaire au développement économique (emploi 305110) à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Ces services incluraient les activités normalement prévues à la description de tâches de ce poste, dont notamment la recommandation et la participation à la détermination de priorités, la préparation d'un plan de développement économique de l'arrondissement sur la base des objectifs de l'arrondissement, la participation aux activités et aux comités des associations ou groupements socio-économiques et assurer le soutien, l'accueil et l'intégration de nouvelles entreprises et le maintien et le développement des entreprises existantes dans l'arrondissement. La répartition du temps de travail et des congés se fera par entente entre les directions des deux arrondissements.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Lachine dispose d'une ressource spécialisée en développement économique, mais a également de la difficulté à justifier le maintien d'un poste à temps complet pour ses besoins locaux. Le prêt à mi-temps de notre ressource à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro pourra permettre aux deux arrondissements d'avoir accès aux connaissances et à l'expertise du domaine et ainsi maintenir un poste à temps complet à la ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les services rendus à l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro seront facturés sur la base des coûts réels de 0.5 a.p., incluant notamment le salaire, les bénéfices marginaux, les frais de déplacements, les outils de travail et les autres dépenses connexes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Permettre de développer et de conserver l'expertise au sein de l'administration municipale;

- Rationaliser les coûts d'opération;
- Donner aux arrondissements les moyens nécessaires afin de répondre aux requêtes des entreprises citoyennes;
- Contribuer à l'offre d'un environnement urbain de qualité.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine LECLAIR
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-13

Lavinia BADEA
Chef de division, ressources financières et
matérielles



Dossier # : 1208261001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la nomination par intérim de madame Lynn Thibault au poste de directrice à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Lachine, et ce, à compter du 2 juin 2020

D'approuver la nomination par intérim de madame Lynn Thibault au poste de directrice à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Lachine, et ce, à compter du 2 juin 2020.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-05-26 09:53

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1208261001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la nomination par intérim de madame Lynn Thibault au poste de directrice à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Lachine, et ce, à compter du 2 juin 2020

CONTENU

CONTEXTE

Compte tenu que madame Dominique Gazo a quitté son poste de directrice à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social le 22 mai 2020, un affichage a été effectué du 8 au 22 mai 2020 (LAC-20-DIR-103510-60422) afin de désigner son ou sa remplaçante.

En attendant que le comité de sélection termine son processus, nous souhaitons nommer madame Lynn Thibault pour effectuer l'intérim de ce poste.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2019-06-03 - CA19 19 0203 (1198261002) - Approbation des nominations de madame Stéphanie Houle, au poste de directrice à la Direction des services administratifs et des projets urbains, et de madame Dominique Gazo, au poste de directrice à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social par intérim de l'arrondissement de Lachine, et ce, à compter du 4 juin 2019.

2019-10-07 - CA19 190263 (1198261003) - Approbation de la nomination de madame Dominique Gazo, au poste de directrice à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Lachine, et ce, à compter du 4 septembre 2019.

DESCRIPTION

Une approbation du conseil d'arrondissement est requise afin de nommer madame Lynn Thibault par intérim au poste de directrice à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social.

JUSTIFICATION

Le présent dossier est conforme aux encadrements et aux directives du Service des ressources humaines en matière de règles de nomination et de rémunération.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Anna LAUT, Service des ressources humaines

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BERTRAND
Conseillère en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Caroline MAYER
Chef de division PARH.

Le : 2020-05-25



Dossier # : 1207914004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 1er avril 2020 au 21 mai 2020

De recevoir la liste de mouvement de personnel pour la période du 1^{er} avril 2020 au 21 mai 2020 telle que soumise, le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-05-22 15:47

Signataire : Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207914004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel pour la période du 1er avril 2020 au 21 mai 2020

CONTENU

CONTEXTE

Afin de répondre aux besoins opérationnels, les gestionnaires de l'arrondissement procèdent à divers mouvements de personnel. Une liste est fournie, à chaque séance du conseil d'arrondissement, afin d'informer les élus des décisions prises par les fonctionnaires concernant les ressources humaines.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-05-04 - CA20 19 0078 (1207914003)

Réception de la liste de mouvement de personnel (27 février 2020 au 31 mars 2020)

2020-03-09 - CA20 19 0057 (1207914002)

Réception de la liste de mouvement de personnel (23 janvier 2020 au 26 février 2020)

2020-03-09 - CA20 19 0031 (1207914001)

Réception de la liste de mouvement de personnel (21 novembre 2019 au 22 janvier 2020)

2019-12-02 - CA19 19 0340 (1197914007)

Réception de la liste de mouvement de personnel (24 octobre au 20 novembre 2019)

2019-11-04 - CA19 19 0310 (1197914006)

Réception de la liste de mouvement de personnel (26 septembre au 23 octobre 2019)

2019-10-07 - CA19 19 0285 (1197914005)

Réception de la liste de mouvement de personnel (26 juillet au 25 septembre 2019)

2019-08-05 - CA19 19 0245 (1197914004)

Réception de la liste de mouvement de personnel (25 avril au 25 juillet 2019)

2019-05-06 - CA19 19 0170 (1197914003)

Réception de la liste de mouvement de personnel (26 février au 24 avril 2019)

2019-03-11 - CA19 19 0077 (1197914002)

Réception de la liste de mouvement de personnel (22 janvier au 25 février 2019)

2019-02-04 - CA19 19 0037 (1197914001)

Réception de la liste de mouvement de personnel (22 décembre 2018 au 21 janvier 2019)

2019-01-14 - CA19 19 0022 (1187914009)

Réception de la liste de mouvement de personnel (1^{er} novembre au 21 décembre 2018)

DESCRIPTION

La liste en pièces jointes informe le conseil des mouvements de personnel de l'arrondissement pour la période du 1er avril 2020 au 21 mai 2020 , le tout conformément au *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA08-19002).

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Makhissa YATTARA
Technicienne en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-21

Caroline MAYER
Chef de division PARH.



Dossier # : 1205014003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine - Période du 1er juillet au 30 septembre 2020

De désigner la mairesse suppléante ou le maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2020.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2020-05-22 15:44

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205014003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des services administratifs et des projets urbains , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine - Période du 1er juillet au 30 septembre 2020

CONTENU

CONTEXTE

L'article 20.2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoit la désignation, par le conseil d'arrondissement, d'un de ses membres comme mairesse suppléante ou maire suppléant de l'arrondissement. Selon l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la mairesse suppléante ou le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs de la mairesse, lorsque celle-ci est absente du territoire de la municipalité ou est empêchée de remplir les devoirs de sa charge.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-03-09 - CA20 19 0058 (1202333001)

De désigner la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2020.

2019-12-02 - CA19 19 0341 (1198283014)

De désigner le conseiller Younes Boukala comme maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2020.

2019-09-09 - CA19 19 0265 (1198283009)

De désigner la conseillère Julie-Pascale Provost comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2019.

2019-06-03 - CA19 19 0205 (1198283001)

De désigner la conseillère Michèle Flannery comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2019.

2019-03-11 - CA19 19 0078 (1192333001)

De désigner la conseillère Michèle Flannery comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2019.

2018-12-10 - CA18 19 0369 (1181658009)

De désigner la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2019;.

2018-09-10 - CA18 19 0275 (1181658004)

De désigner la conseillère Julie-Pascale Provost comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2018;.

2018-06-18 - CA18 19 0191 (1181658003)

De désigner le conseiller Younes Boukala comme maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2018.

2018-03-12 - CA18 19 0089 (1181658001)

De désigner la conseillère Michèle Flannery comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} avril au 30 juin 2018.

2017-11-20 - CA17 19 0290 (1171658002)

De désigner la conseillère Micheline Rouleau comme mairesse suppléante de l'arrondissement de Lachine pour la période du 20 novembre 2017 au 31 mars 2018.

DESCRIPTION

Conformément à la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11-4), le présent dossier décisionnel vise la désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2020

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conseil d'arrondissement du 14 septembre 2020 : désignation de la mairesse suppléante ou du maire suppléant de l'arrondissement de Lachine pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie PERREAULT
Secrétaire- recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-05-22

Mathieu LEGAULT
Secrétaire d'arrondissement